

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ESADMM

Numéro SIRET : 20002920500016

POSTE COMPTABLE : M.LE RECEVEUR MARSEILLE MUNICIPALE ET METROPOLE AIX

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU 11/07/2017

voté par nature

BUDGET : BUDGET ESADMM

ANNEE 2017

Code INSEE 13	ESADMM BUDGET ESADMM.	DM n° 1 2017
------------------	--------------------------	-----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	
0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeur	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
2 Produit des impositions directes/population		0,00	0,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0,00	0,00
4 Dépenses d'équipement brut/population		0,00	0,00
5 Encours de dette/population		0,00	0,00
6 DGF/population		0,00	0,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		88,04%	0,00%
8 Dépenses de fonct. et rejm. delle en capital/recettes réelles de fonct. (2)		86,80%	0,00%
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		10,13%	0,00%
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0,00%	0,00%

[1] Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.
 [2] Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la liste de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 fournie par les services préfectoraux.
 [3] Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 600 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 600 habitants et plus.
 Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour des communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-2 et R.5216-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre (les syndicats modestes associant exclusivement des communes et des EPCI), il convient d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-16 et R.6711-3 du CGCT.
 [4] Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la compétitivité publique). S'il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

i.a Liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (4)

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (4)

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	
---------------------	--

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans communion avec celle antérieurement votée lors du même exercice.

(2) Ajouter uniquement en cas de repêchage des résultats de l'exercice précédent, soit après la voté du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section du fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes comptabilisées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre si non rattachées (R.231-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes comptabilisées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.231-11 du CGCT).

(4) Total de la section du fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution repêché + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
011	Charges & carencière générale	609 958,00	0,00	48 742,00		658 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 528 042,39	0,00	-62 042,00		5 467 000,39
014	Allégations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00		14 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 153 000,39	0,00	-13 300,00		6 139 700,39
06	Charges financières	1 500,00	0,00	0,00		1 500,00
87	Charges exceptionnelles	56 000,00	0,00	13 300,00		68 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 209 600,39	0,00	0,00		8 209 600,39
023	Viirement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	155 000,00		0,00		155 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fond			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	155 000,00		0,00		155 000,00
	TOTAL	8 364 500,39	0,00	0,00		8 364 500,39

+

B 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	50 699,61
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 415 200,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
013	Allégations de charges	11 500,00	0,00	0,00		11 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	0,00		340 000,00
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00		10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 984 000,00	0,00	0,00		5 984 000,00
75	Autres produits de gestion courante	69 200,00	0,00	0,00		69 200,00
	Total des recettes de gestion courante	6 414 700,00	0,00	0,00		6 414 700,00
78	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	-147,00		353,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 415 200,00	0,00	-147,00		6 415 053,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			147,00		147,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fond			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			147,00		147,00
	TOTAL	6 415 200,00	0,00	0,00		6 415 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 415 200,00
--	---------------------

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-147,00
---	---------

Il s'agit pour un budget validé en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exercice des dépenses réalisées de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sera à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modèle de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de dépasse des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reporté anticipé des résultats).

(3) Le vote de l'organisme délivrant votera uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique la règle des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 073 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 049 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RI 043.

(6) Solde de l'opération DF 073 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 010,51	0,00	0,00		53 010,51
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	292 340,00	0,00	-147,00		292 193,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	304 473,26	0,00	0,00		304 473,26
Total des dépenses d'équipement		649 823,85	0,00	-147,00		649 676,85
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
28	Participations et créances rattachées à des participa-		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00			0,00
45..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		649 823,85	0,00	-147,00		649 676,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			147,00		147,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				147,00		147,00
TOTAL		649 823,85	0,00	0,00		649 823,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

649 823,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
15	Emprunts et dettes assimilées (hors 155)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participa-		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opér. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	165 000,00		0,00		165 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		165 000,00		0,00		165 000,00
TOTAL		195 000,00	0,00	0,00		195 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

464 823,85

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

649 823,85

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des réalisés restes de fonctionnement sur les dépenses réalisées de fonctionnement. Il servira à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-147,00
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) à voter de l'organes déléguant pour uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un cum des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simple autorisée pour les seules opérations d'aménagements (établissement, ZAC...) par décret dérogatoire dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 réfère les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il reflète, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnelisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Sur le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexa IV A9).
- (9) Le chapitre 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 012 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	48 742,00		48 742,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-62 042,00		-62 042,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
85	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	13 300,00	0,00	13 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00

+ **D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE** **0,00**= **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-147,00	0,00	-147,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		147,00	147,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		-147,00	147,00	0,00

+ **D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE** **0,00**= **TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au蛱allissement des charges et des produits et les opérations d'ordre sont budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Peut être réalisée des opérations périodiques telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitre 2 opérations d'équipement.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation à titre en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il exerce ou qui crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'anculation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-147,00	0,00	-147,00
78	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	147,00	147,00
Recettes de fonctionnement - Total		-147,00	147,00	0,00

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

ff TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00
3...	Sstocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

ff AFFECTATION AU COMPTE 1066 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au remboursement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgetaires.

(2) Voir R 002 des opérations d'ordre.

(3) Permet de réaliser des opérations particulières telles que les opérations de stock liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors opérations « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figurera sur cet état (voir le détaillé Annexe IV AG).

(7) A sa part uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une détaillée répartition en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 relève les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il relève, le cas échéant, l'annulation de tels travaux si exclues sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délivrante (4)
011	Charges à caractère général	609 958,00	48 742,00	
60621	Combustibles	500,00	0,00	
60622	Carburants	5 500,00	3 000,00	
60623	Alimentation	500,00	9 000,00	
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	-1 700,00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	4 700,00	
60638	Vêtements de travail	2 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	7 000,00	-500,00	
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	5 000,00	-1 200,00	
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	19 600,00	
6080	Autres matières et fournitures	10 000,00	8 700,00	
6132	Locations immobilières	50 000,00	-22 600,00	
6135	Locations mobilières	30 000,00	6 000,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
6156	Maintenance	52 600,00	5 400,00	
6168	Autres primes d'assurance	13 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	1 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	13 000,00	
6188	Autres frais divers	4 000,00	-1 200,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	0,00	
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	
6228	Divers	25 000,00	2 500,00	
6231	Annonces et insertions	2 000,00	12 500,00	
6233	Foires et expositions	2 500,00	1 500,00	
6236	Catalogues et imprimés	8 382,00	6 638,00	
6237	Publications	12 436,00	-7 436,00	
6238	Divers	1 000,00	6 000,00	
6241	Transports de biens	500,00	-500,00	
6247	Transports collectifs		4 000,00	
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	7 500,00	
6256	Missions	15 000,00	-4 000,00	
6257	Réceptions	2 000,00	9 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	37 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	18 500,00	-17 500,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	115 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 000,00	4 000,00	
6288	Autres services extérieurs	66 860,00	-18 660,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 529 042,39	-62 042,00	
6331	Versement de transport	82 800,00	2 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 100,00	2 000,00	
6336	Cotisations CNPFT et Centres de gestion	79 500,00	-500,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	8 800,00	1 500,00	
64111	Rémunération principale	2 213 000,00	-20 000,00	
64112	NBT, SPT et indemnité de résidence	93 300,00	3 000,00	
64118	Autres indemnités	417 400,00	-7 000,00	
64131	Rémunerations	756 700,00	-12 000,00	
64138	Autres indemnités	186 200,00	-10 000,00	
64162	Emplois d'avenir	17 600,00	-10 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	657 700,00	-15 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	753 300,00	-7 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	51 242,39	0,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	11 740,00	7 958,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 200,00	0,00	
64732	Versées aux A.S.S.E.D.I.C.		0,00	
6474	Versements aux autres œuvres sociales	36 200,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

B1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 680,00	2 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses		3 000,00	
6488	Autres charges	148 800,00	-2 000,00	
014	Atténuation de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	14 800,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	11 500,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+66)		6 153 000,39	-13 300,00	
66	Chargées financières (b)	1 600,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	
66115	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	65 000,00	13 300,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500,00	0,00	
6714	Bourses et prix	52 000,00	13 300,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500,00	0,00	
673	Titres ennuisés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 209 600,39	0,00	
023	Murement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (f)(g)(h)	155 000,00	0,00	
6811	Dofusions aux amort. des immos incorporelles et corporelles	155 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		155 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		155 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réalisées et d'ordre)		6 364 500,39	0,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

O 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Définition des chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organisme ESIRIS fait par uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions non-budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, OF 042 = RI 040.

(8) Autre prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 678 (chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisation »).

(9) Le compte 6811 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations passées telles que les opérations de stocks ou l'état à la fin d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inservé en cas de répresa des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif si répresa anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée déléguée (4)
013	Atténuations de charges	11 500,00	0,00	
619	Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs		0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	9 500,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	340 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	10 000,00	0,00	
7368	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	5 984 000,00	0,00	
74712	Empris d'avenir	52 400,00	0,00	
74718	Autres	888 600,00	0,00	
7472	Régions		0,00	
74768	Autres communes	5 235 000,00	0,00	
74768	Autres groupements		0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structuraux	13 000,00	0,00	
7478	Autres organismes		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	68 200,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	14 200,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		6 414 700,00	0,00	
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	600,00	-147,00	
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	-147,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 415 200,00	-147,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (d)		147,00	
722	Immobilisations corporelles		0,00	
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles		147,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			147,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 415 200,00	0,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
R Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions servantes budgétaires.

(6) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre, H-042 + B-060.

(7) Autres opérations budgétaires ne doit figurer sous les 725 et 778 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chaque détail a retenir les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	53 010,51	0,00	
2031	Frais d'études	26 010,51	0,00	
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	26 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	292 340,08	-147,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	43 735,10	0,00	
2161	Installations générales, agencements et aménagements divers	13 481,20	0,00	
2163	Matériel de bureau et matériel informatique	37 000,00	0,00	
2184	Mobilier	30 600,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	166 123,78	-147,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	304 473,26	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	156 479,04	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	82 994,22	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	649 823,85	-147,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
	Total des dépenses financières		0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	649 823,85	-147,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		147,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		147,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		147,00	
	Chargés transférés (9)		0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	
041	Opérations patrimonialisées (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		147,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	649 823,85	0,00	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir également l'annexe IV-A9 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 35, 23, 38, 49 et 80 peuvent figurer dans le détail du chapitre DI 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délivrante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	40 000,00	0,00	
1312	Régions	40 000,00	0,00	
1313	Départements		0,00	
1318	Autres		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		40 000,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		40 000,00	0,00	
021	<i>Mise en place de la section de fonctionnement</i>		0,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)/(7)/(8)</i>	155 000,00	0,00	
28031	Avoirs/versements des frais d'études	5 000,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	7 000,00	0,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	81 000,00	0,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 500,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	63 000,00	0,00	
28184	Mobilier	1 500,00	0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		155 000,00	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		155 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		195 000,00	0,00	
+				
RESTES A REALISER 2016 (10)				0,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

(1) Définitions chapitres budgétaires par ailleurs conformément au plan de comptes éprouvé par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités du vote, 5-B.

(3) Hormis celles à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 041.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. Chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent également faire partie du détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) fraction en cas de révision des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si repaire anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour Information (4)
	DEPENSES	0,00	a	0,00	0,00	b
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)			Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00	
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'opération porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

ESADM - 13 - BUDGET ESADM

DM n° 1 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

INVESTIGEMENT

Total resources

PAPERS ON INSTITUTE

DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
Total recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le recensement des habitants de 2011 a été effectué par l'Insee dans le cadre de ses enquêtes régulières sur les habitudes et services quotidiens des ménages. Les données sont basées sur une échantillon de 10 000 ménages et plus, représentatif de l'ensemble des ménages résidant dans la commune. Elles sont destinées à servir de base pour l'élaboration d'indicateurs socio-économiques et de services aux ménages. Les données sont utilisées pour élaborer des politiques publiques et pour évaluer l'efficacité des politiques existantes. Elles sont également utilisées pour établir des rapports annuels sur l'état socio-économique de la commune.

R 5711-2 cu OGCT.

ב' כהנום נסיך קיסר ומלך עירם

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VIE D'ENSEMBLE (1)

INVESTIGATION

ECONOMEN

IV - ANNEXES

ÉLÉMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art [1]	Libellé	Présentation croisée par fonction - Vue d'ensemble (1)									TOTAL
		01 Opérations non ventabilisées	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et stabilité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	
6222	Frais d'opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340,00
6226	Garde d'objets et entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 613,00
6227	Sécurité publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 428,00
6228	Chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 060,00
6241	Transport de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-60,00
6247	Transport postal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6251	Transport et débarquements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6255	Hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6259	Frais d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de transport et transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6285	Concours divers (cotisations, cotisations à la sécurité sociale...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 500,00
6292	Frais de garderie (nigauds, mères à bas communautaires...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6293	Frais de notaire des biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6298	Autres services divers (régies)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 860,00
642	Chargement de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-82 048,00
6501	Virement de dépôt:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00
6532	Caissalisation versée au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00
6536	Caissalisation CHFP* et Cenac de gendarmerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-60,00
6540	Autorisation (verses...) sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
64112	Ndl. SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
64113	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 000,00
64121	Rémunération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 000,00
64125	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
64152	Empêches à avoir/r	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
6441	Contributions à l'U.T.S.E.C.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00
6445	Contributions à l'U.T.S.E.C.I.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 000,00
6446	Contributions à l'A.S.S.E.C.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 985,00
6456	Versement des F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6475	Médailles et travail, récompense	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
64710	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00
64800	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00
67	Chargement d'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
677-4	Revenus en plus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00

ESADMIM - 13 - BUDGET ESADMIM

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	0 Opérations non versables	1 Services généraux administratifs publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et sanitaires	6 Familles	7 Logement	TOTAL		
										g Action économique	g Action environnemental	g Autrui et services urbains.
RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	-447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-447,00
Réceptes étoiles		0,00	0,00	0,00	-447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-447,00
TT Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	-447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-447,00
7733 Produits exceptionnels divers		0,00	0,00	0,00	-447,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-447,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon 2 niveaux de répartition dans l'ensemble des chapitres, article ou article spécialement.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DIV n° 1	2017
-----------------------------	----------	------

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1	IV

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total		
			23	
311 Charges à caractère général	-48 742,00	-48 742,00		
312 Charges de personnel et frais assimilés	-62 342,00	-62 342,00		
617 Charges exceptionnelles	13 300,00	13 300,00		
RECETTES TOTALES (2)	-147,00	-147,00		
Revenus de l'exercice	-147,00	-147,00		
77 Produits exceptionnels	-147,00	-147,00		

(1) Pour les dépenses par nature, le détail est fait selon le niveau de virement par tranches de chapitre, article ou article spécialisé.
(2) La somme correspond à la différence entre les revenus et les dépenses. Les dépenses et les recettes détaillées à la section des fonctionnements 001 et 002. Les charges reportées 001 et 002.

	ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM	DM n° 1	2017
	IV - ANNEXES	IV	A1.2

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES (1)	23		Total
	Enseignement supérieur		
DEPENSES TOTALES (2)	-147,00		-147,00
Dépenses de l'exercice	-147,00		-147,00
Non individualisées en opérations	-147,00		-147,00
2. Immobilisations corporelles	-147,00		-147,00

(1) Pour le croisement par rubrique, le détail peut faire le niveau de vote dans les fonctionnalités d'effectifs (Chapitre, unité ou unité spécialité).

(2) Le détail correspond à la différence entre les résultats et les dépenses et les réductions correspondant à la norme des dépenses et des résultats du exercice ainsi que des restes à réaliser et des reportés il y a au moins deux exercices.

Appareillement à la question Oui-Non vérifiée,

B-1-1-B

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM		DM n° 1	2017
IV - ANNEXES			IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des trajets N-1		Montant des remboursements N-1	Encours restant du 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage		
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB00007-C du 22/03/1988.

(2) Indiquer la date de la distribution de l'autorisation ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un accord entre l'organisme débiteur et l'organisme mandaté (art. 21422-222 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts sur les titres à échéance au 01/01/15, sauf pour les comptes assortis d'une option de vente sur ligne de trésorerie pour les intérêts sur les titres à échéance au 01/01/11 et sauf pour les intérêts sur les titres à échéance au 01/01/15, non comptabilisés au compte 6618.

ESADMW - 13 - BUDGET ESADMW

DM n°1 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 1649 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de immobilisation (*)	Date du premier remb. Nominatif (2)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement partiel DIN
					Type de taux différant (3)	Taux initial indexé (4)	Niveau de taux (5)	Taux actualisé (6)	Devise	Périodicité des remboursements (8)		
Total général												

(*) Si un emprunt donne lieu à plusieurs modalités, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominatif : investissement en prélèvement long terme.

(3) Type de taux différant : I : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini dans la clôture addition sur taux usuel et dont marge apprise en point de pourcentage).

(4) Nominatif le 01/01/2016 : indiquer les : Durées (mois),

(5) Indiquer le niveau du taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le taux d'intérêt annuel constant : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer le profil amortissement annuel constant : F : fixe ; In : inconnu ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulation (CCB1012070C du 25 juillet 2012) les deux dernières années aux collectivités territoriales).

IV

A2.2

ESADMIN - 13 - BUDGET ESADMIN

2017

DM n°1

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

IV

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Court ou long Oui (12)	Montant couvert ou non	Catégorie d'emprunt après opérations (11)	Capital restant à échéance (N)	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Arruptions de l'exercice		
						Taux d'intérêt taux (12)	Taux d'intérêt taux (-3)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges diminut (16)	ICNE des l'exercice
Total général											

(9) S'agissant d'un emprunt octroyé à des lignes de moyenne, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la date prévue pour l'opération correspondant au véritable « échéancier ».

(10) Si l'emprunt est sécurisé à deux titres, il faut décrire le dispositif de couverture.

(11) Catégorie d'emprunt : Bemobile, tel. à caractérisation des emprunts suivant le principe défini dans l'annexe 1 de la circulaire de la Caisse des dépôts et consignations sur les modalités d'émission et de remboursement des obligations et des emprunts.

(12) Taux de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; G : variable simple.

(13) Maturité : date à laquelle l'emprunt devient définitivement échéancier.

(14) Taux autres opérations de financement effectuées.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et correspondants à l'article 62111 x (intérêts - intérêts à rééchancer + intérêts obtenus) et intérêts éventuels dus au 1er au contrat d'échange éventuel et correspondants à l'article 622.

(16) Intérêts non initialement facturés au 1er au contrat d'échange et correspondants au 748.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	% par type de taux selon le capital restant dû (11)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel), (A)												
Barrière simple (B)												
OPTION DE CHANGEMENT (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL GÉNÉRAL												

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure suivant : A.1 : Selon la classification de la charte de banque (contrat) et fonction du risque, le taux d'intérêt à court terme sur toute la durée du contrat est fixé au taux d'intérêt à court terme sur deux échéances ou deux périodes équivalentes sur deux échéances ou deux périodes équivalentes et le taux moyen courant et le taux moyen boursier.

(2) Nominal : montant emmunié à l'origine. En cas de remboursement anticipé et/ou échouement, indiquer le taux nominal effectué sur deux échéances ou deux périodes équivalentes et le taux moyen boursier et le taux moyen boursier. Indiquer séparément sur deux échéances ou deux périodes équivalentes et le taux moyen boursier et le taux moyen boursier.

(3) Cas où les échéances sont décalées et/ou échouent. Indiquer séparément sur deux échéances ou deux périodes équivalentes et le taux moyen boursier et le taux moyen boursier. Indiquer la désignation de l'institut souhaitant suivre la spécificité de la circulation du 25 juin 2013 et les périodes (de 1 à 5) à l'origine de la dette.

(4) Indiquer le taux d'intérêt dont l'un est hors taux sûre (5 : gains évidents hors zone euro) et l'autre hors risques (6 : autres indices).

(5) Taux hors opérations de couvertures. Indiquer le taux d'intérêt correspondant au taux minimum du contrat de financement du taux moyen boursier et le taux moyen boursier sur toute la durée du contrat.

(6) Taux moyen boursier correspondant au taux minimum du contrat de financement du taux moyen boursier et le taux moyen boursier sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant et l'admission de remboursement anticipé des remboursements différés (DIF) sur le cas échéant, à la plus haute date d'échéance.

(8) Taux d'intérêt sur formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures énumérées. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau obtenu à payer au titre du contrat d'échange et complété à taux EBB.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complémentaires ou 75%.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	Indicats en euros	{1}			{6} Autres indicats
			{2} Indices inflation française ou zone euro ou scart entre ces indicats	{3} Ecart d'indicats zone euro	{4} Indicats hors zone euro et écarts d'indicats dont l'un est un indice hors zone euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echanges de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tranche)	Nombre de produits % et tercours Variable en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de financiers Montant en euros					
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % des remboursements Marché et émissions					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
[F] Autres types de structures	Nombre de produits % de tercours Montant en euros					

IV
A2.4

	ESADM - 13 - BUDGET ESADM	DM n° 1	2017
--	---------------------------	---------	------

IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture					
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Total												

(1) Si un emprunt couvert plusieurs années, clouquer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini ou n'a pas de référence et d'une marge arrondie en écrit au quart de point.
(3) : indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option, cap, floor, tunnel, aversion...
(4) : indiquer si le périodicité de règlement des intérêts : A : annuel, B : mensuel, T : trimestriel, S : semestriel.

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

DM n° 1 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Effet de l'instrument de couverture						
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Changements et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
				Index (5)	Niveau de taux (6)	
Total						

(5) Indiquer l'indice utilisé et la formule du taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer la méthode et la date de taux de base.

(7) A compléter si instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple : A-1, le constitutif des emprunts subventionnés par la croissance ICCC1015077C du 24 Mai 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV	A2.5
-----------	-------------

IV - ANNEXES**IV**
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**
A2.6

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au -/-/+N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) : s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt à profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrôle.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus sur l'ensemble du contrat initial et complétés par l'ajout des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complétés par l'article 659.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seul l'utile en dégré duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT): 1 000,00€			09/12/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres matériels techniques (Audio, musique etc.)	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers, abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais de recherche et développement	5	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	2	09/12/2011
Linéaire	Immeubles de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements	20	09/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel de bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel de chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel de levage et de manutention	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel d'équipement technique (atelier, imprimerie etc.)	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériels et outillage d'exploitation	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier d'administration générale	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules et matériels de transport	7	09/12/2011

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abandon d'une provision déjà constituée

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; "provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...")

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A6

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES****A6.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES		
=A + B		0,00	I 0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10..	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001	0,00

(1) Détail des chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrit uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Inscrire le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****A6.2****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III		
	Ressources propres externes de l'année (a)				
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00		
024	Produits de caisse(s)	0,00	0,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(6)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (6) 0,00

(1) Les comptes 16, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 69 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 69 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer la mention correspondant figurant en II - Réédition générale du budget - vu d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DÉPENSES (1) Libellé (2)	Montant	RECETTES (1)		Montant
			Article (2)	Libellé (2)	
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotation et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L2313-1 du CGCT ;
 (2) Détails des dépenses budgétaires par article budgétaire au plan de compte 5524,9 pour la commune ou l'intercommunalité ;
 (3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence au sens mentionné.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		RECETTES (1)		Montant
	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, allouées à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT;

(2) Doté des chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement;

(3) Montant des recettes du fonctionnement transférées en investissement pour la financement des dépenses d'investissement allouées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I - II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I + II)

		DM n° 1	2017
		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la déclaration :			
		Pour récapitulatif réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
Dépenses nettes (a-c)					
RECETTES (b)					
Recettes nettes (b-d)					

(1) Chiffre un actif par opération pour sommaire des tiers.

(2) Ensemble des réalisations effectuées (factures émises et réalisées).

(3) A remplir uniquement au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit à partir de l'année du exercice précédent, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Recette à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Indique le détail en nature des travaux.

(6) Le chapitre A9 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant sur dépenses qu'en recettes.

B-3-A9

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L.2313-1 §^e, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garantie	Organisme préteur ou chef de fil	Montant initial	Capital restant du titrificatif au 31/12/N	Durée résiduelle	Prestations rembourseables (2)	Taux initial	Taux à la date du versement du budget (3)			Caractére d'emprunt (7)	Indicateur du service pouvant modifier l'emprunt	Assimilé au cours de l'exercice (8)	
									Taux	Index	Taux	Index			
Année	Profil								(4)	(5)	(6)	(7)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)															
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social															
TOTAL GÉNÉRAL															

- (1) Indiquer 0 pour emprunt garantie par l'Etat, 1 pour emprunt garantie F pour la commune ou l'établissement.
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; M : mensuelle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
- (3) Type de taux: Chiffre: F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (ex: échéancier en fonction d'un indicateur qui n'est pas spécifiquement décliné dans la simple assiette d'un taux fixe mais intégré séparément au point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'indicateur: EFCOR, 3 mois ...).
- (5) Taux d'intérêt, taux taux campagne.
- (6) Catégorie d'emprunt hors opérations de logement. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de versement du budget.
- (7) Il s'agit des intérêts dus au titre des capitaux et opérations à long terme régies à l'article 60-1-1 du code général des impôts (intérêts de placement).

B-3-4-311

ESADM - 13 - BUDGET ESADM	DM n° 1	2017
IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2222-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des garanties déjà garanties à échéance dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	E=A+B-C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	F	6 415 052,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % [3]	G=F/E	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2222-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'art. de D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne devront pas dépasser plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Imputer l'origine du bien immobilier ou immobilière.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant à courir.

		DH n° 1	2017

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des engagements relatifs à l'investissement destiné à verser au bénéfice pour la durée restante du contrat de PPP ou 01/01/18.
(2) Montant intermédiaire pris en compte précédemment dans le tableau des partenariats publics existants.

IV - ANNEXES**IV**
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(b) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1811-3-2 du CGC) :

- l'**« Organisme bénéficiaire »** de la garantie est toute personne morale d'un « Itra éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux Itraires d'un Itra éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'actif de la garantie n'implique pas que des versements annuels seraient effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Péodicité	Crédance en capital à l'origine	Crédance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'acte à l'imputation de la subvention.
 (2) Décriméation ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****B2.2****SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévisionnel pour échéance au bout de deux révisions

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3**

Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	A	0	0	0	0	0	0
Dir. Gén. Serv. + 400000hrs	A	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	A	0	0	0	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0	0	0	0
Administrateur Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Directeur Territorial	A	3	0	3	2	1	3
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif de 1ère cl.	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème cl.	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif ppal de 2ème cl	C	0	0	0	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		12	0	12	10,8	1	11,8
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0
Technicien ppal 2ème cl	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Technique 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint Technique spcl 2ème cl.	C	2	0	2	1,8	0	1,8
Agent de Maintenance	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (d)		64	3,03	67,03	49,25	16,28	65,53
Bibliothécaire Territorial	A	0	0	0	0	0	0
conservateur	A	0	0	0	0	0	0
prof français langue étrangère	A	0	0	0	0	0	0

ESADM - 13 - BUDGET ESADM

DM n° 1 2017

N-SENSEX

A/TIERS ETÉVEMENTS ET INFOS : ETAT DU PERSONNEL AU 6/10/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATÉGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL	
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal	A	26	1,97	27,97	16,89	9,88	26,57	14	
Prof. d'Enseig. Artist. Hors Cl	A	14	0	14	14	0	11,76	11,76	
Ass. Enseig. Artist. Prof. 1ère cl.	B	11	0,76	11,76	11,76	0	3,8	3,8	
Ass. Enseig. Artist. Prof. 2ème cl.	B	3	0,8	3,8	2,8	1	1	1	
Assistant de conservateur, 1ère cl.	B	1	0	1	1	0	0	0	
Assistant de conservation	C	1	0	1	0	0	0	0	
Assistent enseignement artistique	A	6	0,4	6,4	1	5,4	6,4	6,4	
Adjoint du patrimoine 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème cl.	C	1	0	1	1	0	1	1	
FILIÈRE ANIMATION (1)									
Adjoint Administratif de 1ère cl.	C	1	0	1	1	0	1	1	
EMPLOIS NON COTÉES (N/C)					1	0	0	0	
Dir. Gén. Sér. + 400000h	A	1	0	1	0	0	0	0	
directeur général	A	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL (bloc directeur générale)	B1	91	3,03	94,03	78,65	29,18	99,83		

THE JOURNAL OF CLIMATE

L'ÉTAT DES DROITS SOCIAUX EN FRANCE

Category: A & B.C.

Emoções budistas raramente são percebidas por leigos, de forma que é difícil dizer se elas existem.

(4) Équivalent temps plein annuel travail (ETPT) : le deuxième est le temps de travail nécessaire pour réaliser les tâches de l'entreprise.

ETP à spécificités physiques : quelles sont leurs besoins de travail - quelle est leur place dans l'entreprise

Exemple : un agent à temps plein (rueche de travail = 100%) présente toute l'année correspondant à 12 mois ; un agent temps partiel à 60% présente de travail = 6 mois.

mette de l'acide (ex : CDD ou 6 mg). Cependant à mi-parcours correspond à 0,4 EPT (0,9-612).

(5) Par exemple : aménagements dont les mesures ne sont pas effectuées dans le délai prescrit par l'article 1391er de la loi n°84-23 du 26 janvier 1984.

三

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

DM n° 1 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				Indice	Euros		
Attaché Territorial		A	ADM	593	0,00		CDD
Attaché Territorial		A	ADM	598	0,00		CDD
Attaché Territorial		A	ADM	486	0,00		CDD
Directeur Territorial		A	ADM	935	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	465	0,00		COO
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	466	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	583	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	633	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	498	0,00		CDI
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	583	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	583	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	498	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	466	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	633	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	CULT	486	0,00		CDD
Prof. d'Enseig. Artist. Cl Normal		A	OTR	HD-3	0,00		COO
Dir. Gén. Serv. + 400000hrs		A	TECH	540	0,00		CDD
Ingénieur		B	CULT	408	0,00		CDI
Ass. Enseig. Artist. pppal 2ème cl.		B	CULT	366	0,00		CDI
Assistant enseignement artistique		B	CULT	357	0,00		CDD
Assistant enseignement artistique		B	CULT	352	0,00		COO
Assistant enseignement artistique		B	CULT	357	0,00		CDI
Assistant enseignement artistique		B	CULT	361	0,00		CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)					0,00		
Agent de gestion comptable	N	ADM	309	0,00			
TOTAL GENERAL					0,00		

ESADMM - 13 - BUDGET ESADMM

IV - ANNEXES

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

(1) CATEGORIES : A, B & C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbainne (com: aménagement urbain).

S : Social.

M3 : Médico-social.

M7 : Médecin-technicien.

SP : Sport.

CULT : Culturel.

ANTV : Administration.

PLU : Police.

Q.T : missions non retribuables à titre libre.

(3) REMARQUE/DÉFINITION : Référence à un indice de taux (indiquant le revenu de l'individu) de la population publique ou en service actif au sein d'un établissement ou dans l'ensemble des établissements de l'administration publique immobilière.

(4) CONTRAT : Accord ou contrat (cf du 29 juillet 1984 modifiée) :

3-1 : article 5.2.2ème alinéa : micro-entrepreneur, salariée temporaire ou fonctionnaire à temps partiel ou fonctionnaire à temps plein.

3-2 : article 5.2.2ème alinéa : micro-entrepreneur, salariée temporaire.

3-3 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-1 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-3 : emplois de salariés de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-4 : emplois à temps partiel des communautés de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-4 : temps à 25 % de la loi n°20-2347 (durant 4 quarts indépendamment de l'application d'un régime contractuel).

47 : article 47 recensements effectués aux effectifs fonctionnels.

110 : article 110 : établissements de groupes d'élus.

110.1 : établissements de groupes d'élus.

A : autres/recherches.

(5) Indiquer si l'agent communal est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les agents particuliers devront être indiqués (ex : "nominés administratifs").

(6) Occupant : l'agent communal, sauf mention de la fonction publique (cf question 10) sauf, les agents non titulaires recrutés sur le rendement des offres 3-1, 3-2, 3-3, 3-5 et 47 de la loi n°84-33 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titularisés d'un contrat à durée indéterminée plus sur le déploiement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le rendement des offres 3, 110 et 110-1.

(8) Si l'agent titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) a été nommé pour l'exercice d'un poste à temps partiel hors établissements, il doit constater de manière par la question 11a) et 11b).

IV - ANNEXES**IV**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et complétifs de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détenzione d'une part du</u> <u>capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement</u> <u>d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à</u> <u>75 000 € ou représentant</u> <u>plus de 50% du produit</u> <u>figurant au compte de</u> <u>résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibération, conseil ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie, délégation ...)

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par Tpz, Tpu, Tpu/fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****C3.2****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administratif et commercial (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par sa fil, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la forme autonome financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPICISPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Légalités	Bases notifiées (st connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliquée par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président(e),
A Marseille, le
Le Présidente,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
A Marseille, le 11/07/2017

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

Les membres du Conseil d'administration,

Certifié exécutoire par le Président(e), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Marseille, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modélisation du vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

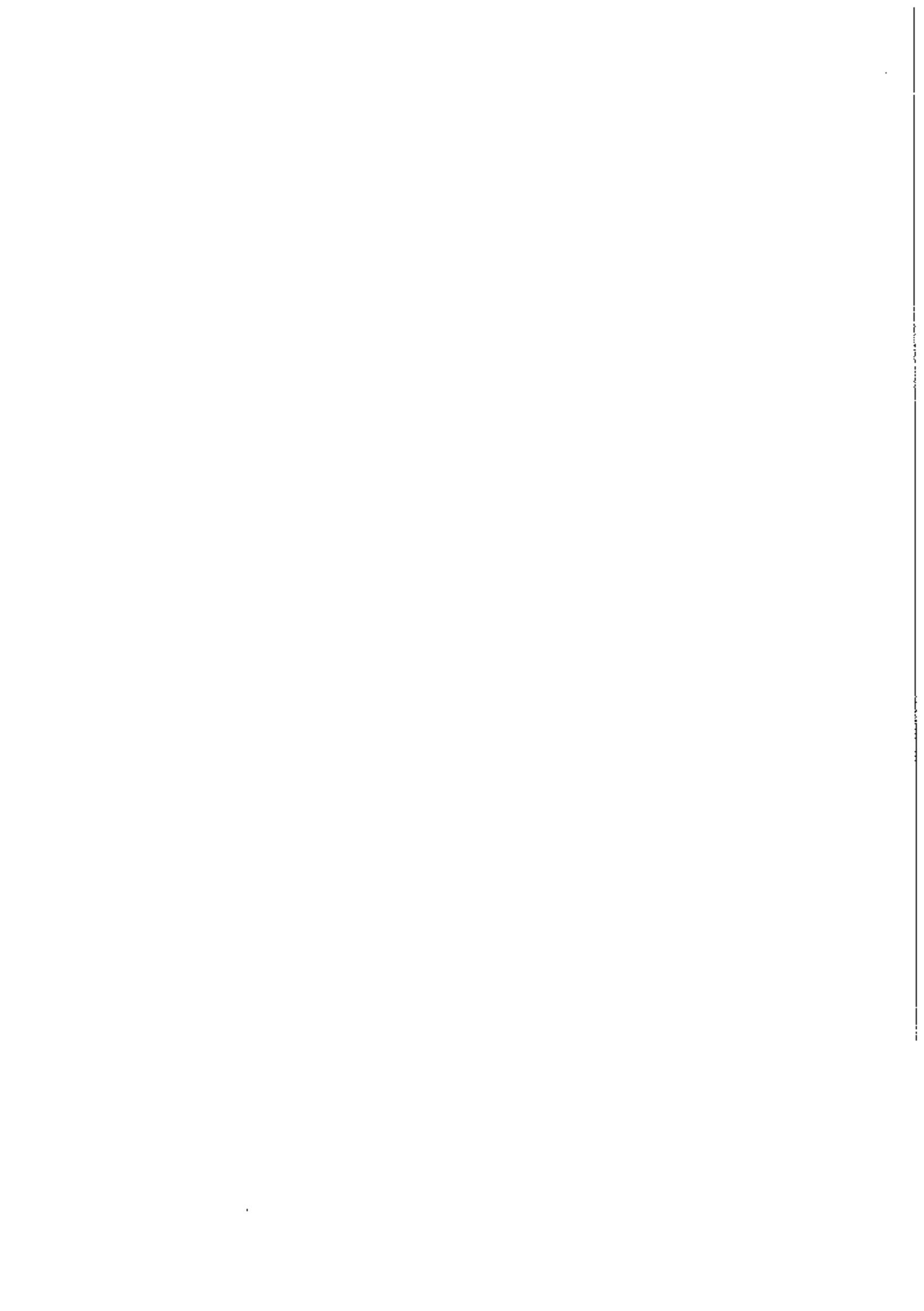
III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
A - Éléments du bilan		
p.18 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.21 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.22 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.23 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.25 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.26 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.27 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.29 A2.6 - Etat de la dette - Doté pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.30 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.31 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.32 A4 - Etat des provisions	X	
p.33 A5 - Étalement des provisions	X	
p.34 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.35 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.36 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.37 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.38 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.39 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.40 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.41 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.42 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.43 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.44 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.45 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.47 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.48 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.49 B3 - Emploi des recettes gravées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.50 C1 - Etat du personnel	X	
p.54 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.56 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.57 C3.3 - Liste des services individualisés dans ce budget annexe	X	
p.68 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non déclarés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.59 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.60 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par la Présidente,
A Marseille, le 11/07/2017
Le Présidente,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Marseille, le 11/07/2017

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

13

Nombre de membres présents :

12

Nombre de suffrages exprimés :

12

VOTES : Pour :

12

Contre :

0

Abstention :

0

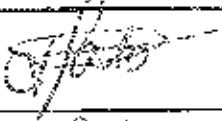
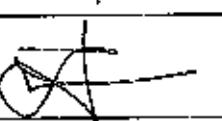
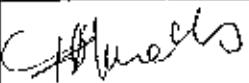
Date de convocation : 23/06/2017

M. Smaïl ALI - Représentant élu VdM	
M. Jacques BESNAINOU - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Hélène FERAUD-GREGORI - Représentant élu VdM	
Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI - Représentant élu VdM	
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA - Représentant élu VdM	
Mme Isabelle SAVON - Représentant élu VdM	
M. Jean-Claude GAUDIN - Suppléante Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES	
M. Stéphane BOUILLOU - Préfet de Région <i>représenté</i> <i>M AZZEO Antonette</i>	
M. Marc CECCALDI - DRAC	
M. Patrice VANELLE - Représentant Etablissement Enseignement Sup	
M. Eric MICHEL - Personne qualifiée désignée par VdM	
Mme Isabelle BOURGEOIS - Personne qualifiée désignée par VdM <i>E. B.</i>	
Mme Laurence AZZOPARDI - Représentant du personnel administratif	

• 100 •

	<i>U</i>	<i>V</i>	<i>W</i>	<i>X</i>	<i>Y</i>	<i>Z</i>
<i>U</i>	1	2	3	4	5	6
<i>V</i>	2	1	4	3	6	5
<i>W</i>	3	4	1	2	7	6
<i>X</i>	4	3	2	1	8	7
<i>Y</i>	5	6	7	8	1	2
<i>Z</i>	6	5	8	7	2	3

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

M. Daniel MARTIN - Représentant du personnel technique <i>Daniel Martin</i>	
M. Frédéric PRADEAU - Représentant des enseignants <i>Frédéric Pradeau</i>	
M. Ronan KERDREUX - Représentant des enseignants <i>Ronan Kerdreux</i>	
M. Fabrice PINCIN - Représentant des enseignants	
M. Luc JEAN D'HEUR - Représentant des assistants <i>François Beaudas</i>	
M. Alice GRIVEAU - Représentant des étudiants	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Marseille, le

